



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>28616</b>	De <b>M. Christophe Di Pompeo</b> ( La République en Marche - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur, recherche et innovation		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> >enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> >Covid-19- Étudiants - Crise sanitaire - Emploi étudiant	<b>Analyse</b> > Covid-19- Étudiants - Crise sanitaire - Emploi étudiant.
Question publiée au JO le : <b>21/04/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Christophe Di Pompeo alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les mesures prises afin de soutenir les étudiants face à l'épidémie de covid-19. Alors que la période estivale permet à plusieurs milliers d'étudiants d'exercer une activité rémunérée pour financer leurs études, la plupart des entreprises, tous secteurs confondus, rencontrent un fort ralentissement de leur activité, voire un arrêt total. À ce jour, le recours au chômage partiel a été demandé par plus de 700 000 entreprises. Un tel contexte rend particulièrement difficile la recherche d'un emploi saisonnier pour ces étudiants, notamment pour les étudiants boursiers. Afin de permettre aux entreprises comme aux étudiants de faire face à la crise, de nombreuses mesures de soutien ont été mises en place par le Gouvernement. Néanmoins, avec la fin de l'année universitaire qui approche, il paraît tout à fait pertinent d'étendre les droits à la bourse pour les mois de juillet et août 2020 pour protéger les étudiants les plus modestes. Telle est la proposition formulée par plusieurs d'entre eux. Pour rassurer les étudiants sur les conséquences de cette crise sanitaire sur la poursuite de leurs études, il lui demande sa position sur la présente position et les mesures envisagées afin qu'aucun d'entre eux ne soit pénalisé par les circonstances actuelles.